

Supported by:



based on a decision of
the German Bundestag



Programme des Nations Unies pour le développement
Fonds pour l'environnement mondial
Programme de microfinancements

Initiative mondiale d'appui aux territoires et zones conservés par les peuples autochtones et les communautés locales

Appui au suivi et à l'évaluation des projets menés sur les territoires et aires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales (APAC) au Burkina Faso

APPEL A CANDIDATURE

Background

Depuis 2014, l'Initiative mondiale de soutien aux territoires et zones conservés par les peuples autochtones et les communautés locales (ICCA-GSI) fournit un soutien financier direct pour améliorer la reconnaissance et l'efficacité globale de la conservation de la biodiversité, des moyens de subsistance durables et de la résilience aux effets du changement climatique dans les ICCA.

La phase 2 de cette initiative a été lancée pour poursuivre ce travail tout en se concentrant sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF) 2030, et plus particulièrement :

- **Cible 3:** Garantir et permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées au moyen de systèmes d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces fondées sur la superficie, écologiquement représentatifs, bien connectés et équitablement gouvernés, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels le cas échéant et en les intégrant dans des paysages terrestres plus vaste, des paysages marins, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, lorsqu'elle est appropriée dans ces zones, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels.
- **Cible 21 :** Garantir que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public afin de guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances et, dans ce contexte également, les connaissances traditionnelles, les innovations, les pratiques et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement libre, préalable et éclairé[1], conformément à la législation nationale.
- **Cible 22 :** Garantir la représentation et la participation pleines, équitables, inclusives, effectives et tenant compte de la représentation sensible au genre des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions, ainsi que l'accès à la justice et à l'information en matière de biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que des

femmes et des filles, des enfants et des jeunes et des personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits humains environnementaux.

• **Cible 23** : Garantir l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte de la représentation sensible au genre, où les femmes et les hommes ont les mêmes chances et la même capacité de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant leurs droits égaux et leur accès à la terre et aux ressources naturelles, ainsi que leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux d'action, d'engagement, de politique et de prise de décision en matière de biodiversité.

La phase 2 de l'ICCA-GSI est mise en œuvre dans 50 pays à travers le monde par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) via le mécanisme de mise en œuvre du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (PMF/FEM). Le suivi et l'évaluation (S&E) sont des composantes essentielles à la réussite et au développement de l'Initiative. Le cadre de S&E du GSI repose sur un processus de collecte et d'analyse systématiques des données afin d'évaluer la performance des projets (notamment les objectifs ciblés énoncés dans le document de projet ICCA-GSI convenu avec le donateur) et de fournir des informations permettant une prise de décision éclairée et une planification stratégique.

Conformément à la stratégie de la phase 2 de l'ICCA-GSI et/ou à la stratégie de programme de Micro-Financements du FEM du Burkina Faso dans le cadre de la 8e phase opérationnelle (OP8) du FEM, qui se déroule de 2024 à 2028, les organisations qualifiées sont invitées à soumettre leur candidature pour la mise en œuvre d'activités de suivi et d'évaluation fondées sur la méthodologie et les outils de l'Initiative Mondiale de Soutien aux APAC (ICCA-GSI). Les organisations compétentes sont encouragées à soumettre leur candidature sur la base des critères d'appel à propositions ci-dessous.

L'initiative proactive de l'ICCA devrait durer jusqu'à 36 mois et disposer d'un budget maximal de 50 000 USD. Selon le contexte, elle pourrait couvrir l'ensemble du pays ou se concentrer sur une ou quelques régions du pays. Les propositions seront examinées et approuvées par le Comité National de Pilotage du PMF/FEM-PNUD, en collaboration avec un Groupe Consultatif Technique (GCT), le cas échéant. Le candidat retenu devra mener à bien les travaux en collaboration avec le personnel et les membres concernés du Consortium ICCA (www.iccaconsortium.org).

Objectifs

Les organisations souhaitant participer à la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation de la phase 2 de l'Initiative devront tenir compte du contexte socioculturel et politique de leur pays. Elles devront ensuite élaborer un plan d'action permettant d'appuyer le coordonnateur national du PMF/FEM-PNUD sur les points suivants :

1. Réaliser une évaluation des besoins et des capacités des bénéficiaires sur les sites du projet, conformément au cadre de suivi et d'évaluation de l'Initiative.

2. Former les bénéficiaires au niveau du projet sur les points suivants :

- a. **Méthodologie du processus d'auto-renforcement** : La méthode principale repose sur les « discussions de proximité ». Le processus comprend sept éléments d'auto-renforcement, assorti de questions, d'outils et d'exemples. Ces éléments peuvent être suivis dans un ordre différent et adaptés au contexte, tel que défini par les communautés des sites du projet.
- b. **Indice de résilience et de sécurité** : Outil de suivi permettant d'évaluer rapidement la santé et la solidité globales des aires protégées autochtones et communautaires (APAC) et leur résilience. Cet outil comporte sept composantes principales : (i) le lien entre les peuples

autochtones et les communautés locales et l'APAC ; (ii) la gouvernance de l'APAC ; (iii) la conservation de la nature et les moyens de subsistance durables ; (iv) les facteurs internes qui menacent les APAC (évolution rapide de la culture, des modes de vie et des aspirations économiques, fragmentation politique et/ou sociale) ; (v) le régime foncier et la reconnaissance ; (vi) le niveau de soutien approprié de la part de tiers ; et (vii) les facteurs externes qui menacent les APAC (changements climatiques, guerres, empiètements). Il s'agit d'un outil d'évaluation par score.

- c. **Outil de gestion de projet** : Un outil qui intègre des indicateurs pour les objectifs ciblés de l'Initiative, alignés sur les cibles 3, 21, 22 et 23. Il existe un modèle dans JotForm qui permet aux parties prenantes concernées de travailler hors ligne et sur plusieurs appareils pour s'adapter aux zones où l'accès à Internet est limité.

1. Guider les bénéficiaires de subventions dans l'enregistrement de leurs APAC dans les bases de données mondiales.

- a. **Le Registre mondial des APAC** : une plateforme en ligne visant à sensibiliser le public à l'importance des pratiques de conservation menées par les peuples autochtones et les communautés locales. Il s'agit d'une base de données collaborative où les gardiens des APAC ou leurs organisations de soutien peuvent fournir des données, des études de cas, des cartes, des photos et des témoignages. Les informations peuvent être fournies au moyen d'un questionnaire basé sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLIFE) des communautés concernées. Le Registre mondial des APAC fournit des informations sur la définition des APAC, les avantages et les considérations liés à la participation, ainsi que sur les procédures d'inscription.

- b. **Plateforme Protected Planet** : Le Registre mondial des aires protégées et conservées est lié au portail Protected Planet, hébergé par le Centre de gestion des aires protégées (WCMC) du PNUE. Cette plateforme de référence mondiale pour les données sur les aires protégées et conservées (APC) permet de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de conservation par zone. Protected Planet est une plateforme en ligne qui stocke des données sur les APC. La base de données Protected Planet compte de nombreux utilisateurs, notamment des gouvernements, des ONG, des acteurs non étatiques et des communautés, qui l'utilisent pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs politiques, élaborer de nouvelles stratégies de conservation, défendre les intérêts de l'écosystème et sensibiliser le public.

Les gestionnaires des APAC peuvent également choisir de soumettre leurs APAC comme aire protégée ou comme autre mesure efficace de conservation par zone (AMCEZ) à la base de données Protected Planet, qui comprend désormais la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et la Base de données mondiale sur les autres mesures efficaces de conservation par zone (WD-OECM). La soumission de données sur les APAC (également appelées territoires autochtones et traditionnels, TAT) à Protected Planet renforcera leur visibilité et garantira leur prise en compte dans le suivi des progrès accomplis en matière de conservation aux niveaux national et international.

- c. **Mapeo pour les APAC** : Mapeo est une application développée par Digital Democracy (désormais Awana Digital) conçue pour aider les peuples autochtones et les communautés locales à documenter, suivre et cartographier différents types d'informations. Mapeo propose désormais une version spécifique, « Mapeo pour les ICCA », destinée à aider les gestionnaires des APAC à cartographier les limites de leurs aires protégées. Cette application leur permet également, s'ils le souhaitent, de soumettre leurs données au Registre mondial des APAC et à la base de données Protected Planet. Conçue pour fonctionner entièrement hors ligne, l'application est hautement personnalisable et repose sur une base de données décentralisée pair-à-pair qui permet aux communautés de gérer leurs données.

1. Examiner les données et appuyer leur nettoyage, leur organisation et leur assurance qualité pour les principaux outils de suivi et d'évaluation (par exemple, les données de référence et finales des indicateurs dans l'outil de gestion de projet ; les données quantitatives et qualitatives de l'indice de résilience et de sécurité).

2. Soumettre les rapports finaux au coordonnateur national du PMF/FEM-PNUD du Burkina Faso et l'équipe nationale, après assurance qualité.

Critères

Les organisations souhaitant candidater à la mise en œuvre de l'initiative proactive APAC sont invitées à fournir :

- a. Un **plan de travail** et un **budget justifié** (incluant les sessions de formation et le suivi des visites de site) précisant les modalités et le calendrier des actions envisagées pour assumer les responsabilités décrites ci-dessus.
- b. Un **calendrier de réalisation sur une période de 24 à 36 mois, de 2025 à 2028**, conformément au financement de l'Initiative Mondiale de Soutien aux APAC et à la stratégie des APAC et/ou à la stratégie nationale du PMF/FEM Burkina Faso pour la phase opérationnelle VIII du FEM. L'organisation candidate devra rendre compte directement au coordonnateur national du PMF/FEM-PNUD et collaborer étroitement avec les membres du consortium APAC et les autres partenaires internationaux (par exemple, le Centre mondial de gestion des ressources naturelles du PNUE, le Secrétariat de la CDB et l'UICN), le cas échéant.
- c. **Détails sur l'expérience et les capacités spécifiques de l'organisation candidate, y compris les personnes qui travailleront à répondre à l'appel à propositions** (par exemple, facilitation de l'évaluation des capacités/besoins ; facilitation des sessions de formation ; facilitation du suivi et de l'évaluation des projets dans le pays ; assurance qualité des rapports/outils de S&E).

Qualifications

- Fort engagement envers les aires conservées, les questions relatives aux peuples autochtones/communautés locales et la conservation de la biodiversité ;
- Connaissance des enjeux clés liés aux négociations de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et au Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB) ;
- Connaissance du Programme de travail de l'Organe subsidiaire relatif à l'article 8j (OS8j) concernant les aires protégées et des orientations du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB) sur les territoires autochtones et traditionnels dans le cadre du CMB de Kunming-Montréal ;
- Expérience en matière d'organisation et d'animation de consultations avec les peuples autochtones et les communautés locales et, le cas échéant, les parties prenantes nationales, notamment les ONG et les gouvernements ;
- Aptitude avérée à animer des consultations efficaces et équilibrées, intégrant divers acteurs et perspectives, afin de garantir que toutes les voix soient entendues et que les échanges soient constructifs ;
- Aptitude avérée à documenter les échanges et à produire des rapports écrits de haute qualité dans les délais impartis ;
- La connaissance des programmes du PNUD, du Pacte de Singapour et des commissions mondiales de l'UICN constitue **un atout**.